

<p>Région</p>  <p>Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	 <p>Pôle Europe et International <i>Direction des Affaires Européennes</i></p>
---	---

CONSULTATION DU COMITE DE SUIVI INTER-FONDS SUR LA REVISION DU PDR

Il est prévu que la révision du PDR soit effectuée en deux temps :

Dans un premier temps, sont prévus des ajustements de forme. Ceux-ci sont apparus nécessaires lors de la mise en œuvre opérationnelle des mesures, après l'expérience du début de la programmation. Il s'agit d'une série de corrections qui nous permettront de faciliter la mise en œuvre de la programmation. Cette révision doit avoir lieu avant fin 2016 pour ne pas retarder le lancement des appels à projet de 2017 et autoriser une nouvelle révision en 2017.

Dans un second temps, des évolutions sur le fond vont faire l'objet d'une concertation étroite avec la profession agricole. Cette révision sera l'occasion de cibler les orientations de la programmation pour les prochaines années. La concertation sera organisée au premier trimestre 2017. Suite à la négociation des modifications proposées avec la Commission Européenne, elle pourra être adoptée avant la fin du premier semestre 2017.

Pour la première étape, essentielle à la continuité de la programmation, nous devons consulter le comité de suivi.